



Communiqué de presse

Paris, le 15 novembre 2017

La ministre de la Culture,

Protection sociale des artistes et auteurs

Le Gouvernement s'est engagé dans une réforme profonde de la protection sociale en transférant les cotisations salariales vers la CSG afin de redonner du pouvoir d'achat aux actifs.

Des discussions restaient à mener pour certaines professions notamment quand elles ont peu de cotisations salariales afin que ces dernières ne perdent pas de pouvoir d'achat, conformément à l'engagement pris par le Président de la République.

Mardi 14 novembre, Françoise Nyssen a annoncé lors des débats parlementaires sur le projet de loi de finances qu'une solution avait été trouvée pour les artistes auteurs, qu'elle porterait sur la retraite de base et serait inscrite dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS). Cette solution permettra de toucher l'ensemble des artistes auteurs.

Un amendement parlementaire a été voté le jour même au Sénat dans le cadre des débats sur le PLFSS permettant d'aller vers cette solution.

La ministre défendra cette solution pérenne sur la retraite de base en 2e lecture du PLFSS à l'Assemblée nationale.

Les artistes auteurs sont 260 000 en France. Plasticiens, scénaristes, photographes, écrivains (...), autant de femmes et d'hommes qui contribuent au développement économique de notre Pays, à son rayonnement international mais surtout à la vitalité de la création. Sans auteur, il n'y a plus de création, il n'y a plus de démocratie.

Françoise Nyssen fait du soutien aux artistes et aux auteurs une priorité de son action, que ce soit au niveau national dans le cadre de la réforme de leur protection sociale et de l'agenda de travail prévu à cet effet ou, au niveau européen pour défendre sans relâche le droit d'auteur.